



## SOCIAL

# Parent après la séparation

**Le vendredi 16 novembre après-midi, s'est déroulée à Chaumont au centre social Le Point Commun, l'avant-dernière des sept réunions de l'année organisées dans le département, sur le thème de la séparation.**

La séparation est une épreuve douloureuse pour un couple avec des conséquences multiples pour les enfants. Pour en parler autrement qu'isolément dans les bureaux des acteurs judiciaires et sociaux, sept réunions d'information sont organisées chaque année depuis 2015.

Une dizaine d'hommes et femmes, averties par l'annonce dans le JHM, par mail ou par SMS, sont venues à celle-ci, au Point Commun, 44 rue Fleming. Trois intervenantes, Mesdames De Antoni, médiatrice à l'UDAF, Flamérian, conseillère Sociale à la CAF et El Fakir, juriste au Centre d'Information du Droit des Femmes, ont fait le tour des problèmes et de leurs solutions, projections à l'appui. Qui le souhaitait a pu témoigner sur son cas propre. La séance devait durer deux heures, elle en prit trois.

Quelle que soit la cause, la séparation est vécue dramatiquement par au moins un des conjoints, mais surtout par les enfants, témoins malheureux d'un conflit parfois marqué par la violence et qui va bouleverser leur vie. Vont-ils rester avec Maman ou avec Papa, vont-ils déménager, devoir peut-être changer d'école et



Valérie De Antoni, Emmanuelle Flamerion et Yasmina El Fakir sont spécialistes des problèmes de la séparation.

s'éloigner de leurs camarades? Leur sort est du ressort d'un juge. Il désigne qui en aura la garde, détermine quand ils iront chez l'autre parent et fixe la pension alimentaire. Les acteurs sociaux sont là pour aider à préparer cet épisode, le premier entretien avec la médiatrice est gratuit,

conseiller et prêter assistance ensuite. Même si les deux parents sont d'accord sur tous les aspects de la séparation, il leur est vivement conseillé de faire homologuer les décisions par le juge aux affaires familiales. Toute situation est appelée à évoluer. Enfin, rappelons

que même séparés, les deux parents restent détenteurs de l'autorité parentale et continuent les deux à se prononcer obligatoirement pour toute décision importante d'ordre scolaire ou médical. La dernière réunion se déroulera le 7 décembre après-midi à Saint-Dizier club Leo Lagrange.

## EQUITATION

# Les cavaliers du cercle hippique de Chaumont-Choignes à l'écoute

Les adhérents du cercle hippique de Chaumont-Choignes étaient venus en nombre pour assister à l'assemblée générale en deux volets, la première partie pour une modification des statuts en assemblée extraordinaire et une poursuite sur l'assemblée générale ordinaire consacrée à la vie du club et ses orientations diverses.



Les adhérents étaient venus en nombre.

Gérard Charles, président du cercle hippique, n'a pas caché sa satisfaction de voir une telle participation. Celui-ci a présenté quelques modifications dans les statuts dont le droit de vote aux moins de 16 ans représentés par un parent qui en aura le pouvoir.

Sur la suite de cette assemblée, le rapport moral a mis en exergue les difficultés du Cercle Hippique à faire face aux restrictions budgétaires, à l'augmentation des charges, à la suppression des aides, à l'embauche. Egalement, des difficultés de recrutement en BPJEPS se font ressentir du fait de la refonte de la formation décidée au niveau national. « Un constat qui oblige le club à trouver de nouvelles ressources », souligne Gérard Charles mais qui peut compter sur les subventions régulières du Conseil départemental, de la commune de Chamarandes-Choignes et de la ville de Chaumont.

**Bonnes nouvelles**

Pour les bonnes nouvelles, le Cercle peut se satisfaire de la bonne image qu'il renvoie par ses participations aux différents concours régionaux et nationaux où il se distingue brillamment. Il se félicite du noyau de bénévoles qui répond toujours présent dans l'organisation des différentes manifestations.

Le rapport d'activité laisse apparaître une fréquentation stable avec 227 licenciés dont les trois quarts ont moins de 20 ans. En plus des formations BPJEPS, le club a organisé de nombreux concours et sa

participation aux championnats de France de la Motte Beuvron a révélé l'excellence de ses formations.

En ce qui concerne la trésorerie, une gestion financière délicate oblige à certaines économies. Les adhérents sont appelés à être vigilants sur les écarts possibles dans le fonctionnement du club. Le budget prévisionnel ne fera pas l'impasse sur la sécurité des cavaliers et les travaux prévus en ce sens seront maintenus tout comme les emplois. Les formations obligatoires prévues par la loi seront également effectuées, ce qui impacte un peu plus la trésorerie et pour laquelle une augmentation des prestations est prévue en deux temps : de 2,5 % dès le 1<sup>er</sup> janvier, et 2,5 % en septembre 2019.

**Objectifs**

Les objectifs à venir prévoient la poursuite des activités récurrentes avec deux concours prévus au club, le 14 avril pour le dressage et le 23 juin en CSO amateur. La restructuration de l'accueil, les travaux de toitures, l'accessibilité au handicap seront effectués sur un budget serré soumis à la recherche de financements.

Jessica Goulin, représentant la municipalité, a réaffirmé son soutien au club et l'a invité à faire appel au mécénat à travers de grandes enseignes nationales.

Les élections ont ensuite favorisé la venue de 7 nouvelles têtes au niveau directeur.

**De notre correspondant  
Norbert Monzein**

## HISTOIRE

# Une restauration dans les règles de l'art

Maël Retière, relieuse, est venue aux Silos expliquer comment elle a restauré un ouvrage manuscrit de 1507, *La vie et la passion de Saint Didier, martyr et évêque de Langres*.

Le Saint Didier en question (il y en a eu plusieurs), évêque de Langres, se rend auprès du roi des Vandales, Chrocus, afin de le supplier d'épargner son « troupeau ». Pour toute réponse, il est décapité. Nous sommes en 407.

En mémoire de ce martyr, Guillaume Flamang, chanoine à Langres, poète à ses heures, raconte l'histoire sous forme d'une pièce de théâtre jouée dans la ville en 1482.

Une copie manuscrite datée de 1507 est saisie à l'évêché par les révolutionnaires, qui plutôt que la détruire, la remettent à la bibliothèque de Chaumont, depuis transférée aux Silos.

**Un livre vieux de 511 ans**

Le manuscrit de 360 pages est donc miraculeusement préservé, mais détérioré et surtout très fragilisé. Aussi, quand il est question de le présenter dans l'exposition « Langres à la Renaissance » (6 avril - 7 octobre 2018), il paraît judicieux de le restaurer préalablement.

Une commission d'experts officiels examine l'ouvrage et accorde un financement. L'atelier dijonnais Reliure



A l'issue de la conférence, le public a pu approcher l'ouvrage et poser des questions.

Retière Bocard, très réputé dans ce domaine, est retenu. Maël Retière, qui s'en est personnellement chargée de ce travail, est donc venue samedi aux Silos, devant une quinzaine de personnes, expliquer dans le détail, son mode opératoire.

Une règle prédomine, le document doit à tout moment pouvoir retrouver l'état dans lequel il était avant restauration. Il faut donc consolider du fragile avec du plus fragile! Par exemple, les surfaces manquantes sur la couverture

en bois, d'origine en alisier, sont remplacées par du balsa. Par contre, il faut autant que possible reproduire les techniques d'antan, utiliser comme à l'époque, fil et corde de lin, colle d'amidon ou de poisson. Le recouvrement était en cuir de porc côté chair, l'actuel l'est aussi. Le papier déchiré est réparé avec du papier japonais à la fois fibreux et chimiquement neutre, des feuilles minces de 6 grammes au m<sup>2</sup>. Un diaporama de chaque étape illustre les explications de Maël.



Le bureau a présenté un bilan honorable des activités du club malgré l'impact de contraintes financières.